



Comité Technique Ministériel

spécial « Plan de Reprise d'Activité » en audio conférence 15 mai 2020

Compte-rendu de la délégation CFDT

Administration : Mme Piette – secrétaire générale, M. Clément – directeur des ressources humaines

Pour la CFDT : Gwénaëlle L'Huillière, Jean-Christophe Saluste, Lionel Althuser, Maryline Grosroyat

Déclaration liminaire

Madame la Secrétaire Générale, Mesdames et messieurs les membres du Comité Technique Ministériel,

Vous le savez, des échanges ont eu lieu avec madame la ministre au sujet de la reprise d'activité, puisque nous l'avons sollicitée par courrier avec la CGT et FO. Nous souhaitons que « le dé-confinement et la reprise d'activité se déploient dans des modalités plus cohérentes et efficaces que le confinement », « l'élaboration des Plans de Continuité d'Activité [ayant été] cacophonique ».

Madame la ministre souhaitait « recueillir des contributions écrites ». La version actualisée du PRA du ministère tient compte d'une partie des amendements proposés. La CFDT souhaite, vivement, que le processus de reprise soit maîtrisé et contrôlé, afin que la sécurité sanitaire des agents soit garantie.

Le Plan de Reprise d'Activité est prescriptif pour tous les services du ministère. Ceux-ci ont donné le sentiment d'un confinement en ordre dispersé, c'est pourquoi nous avons demandé que vous présentiez des trajectoires d'effectifs jusqu'à septembre. On ne comprend pas vraiment si vous allez le faire, et si oui, quand ?

Pour ce qui est du contrôle, vous donnez suite à notre proposition de mise en place d'un comité de suivi mais vous semblez refuser de solliciter l'avis des CHSCT locaux avant chaque phase de reprise d'activité. Quel va donc être le rôle de ces CHSCT ?

Enfin, la CFDT sera vigilante à ce que les conditions de travail des agents soient les meilleures et les risques auxquels ils pourraient être exposés soient minimum : pourquoi ne souhaitez-vous

pas rappeler la règle des 4m² d'espace par agent, et pourquoi ne tolérez-vous pas que les agents puissent prendre une pause déjeuner dans leurs bureaux ? Les discussions sont ouvertes durant cette séance, nous vous proposerons quelques amendements non retenus à ce stade.

Merci pour votre attention.

RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION AUX DÉCLARATIONS

La secrétaire générale rappelle que ce plan de reprise ministériel, une fois adopté, sera transmis et sera prescriptif pour les services. Un message a été adressé à l'ensemble des chefs de service pour leur rappeler que leur plan de reprise d'activité devra être adopté formellement dans leur comité technique après l'adoption du plan ministériel et qu'ils devront tenir compte des orientations qui y sont données.

La DRH a adressé, hier, un message donnant instruction aux chefs de service de mettre à jour leur Document Unique d'Évaluation des Risques (DUERP) suivant la méthode détaillée dans une note. Le DUERP va être décliné au niveau ministériel puis par service.

Un recensement de tous les métiers pour lesquels il est pertinent d'établir des guides de bonne pratique, voire des prescriptions d'organisation, a été fait et des fiches métier ont été élaborées. Ces fiches vont être soumises au réseau prévention. Elles seront ensuite adressées aux chefs de service avec l'instruction ferme de les mettre en œuvre.

La nouvelle ordonnance sur les congés a été publiée hier matin et elle impose la prise de congés au 31 mai. La DRH va remettre à jour la note diffusée début mai et regardera la manière dont elle pourrait assouplir les choses.

Prime exceptionnelle : le décret sur la prime exceptionnelle vient de paraître. Il prévoit que cette prime sera attribuée dans le cadre d'un surcroît de travail lié à la crise. Une note de service est en préparation sur la manière dont cette prime sera déclinée au sein du ministère en tenant compte de la diversité des situations. Elle sera discutée avec les organisations syndicales. La secrétaire générale considère que, tant pour les congés, que pour la prime, le mot clé est « la solidarité » avec ceux qui se sont « démenés ». L'idée est d'appliquer les choses de la manière la plus pertinente et favorable aux agents dans le cadre d'une loi et d'une réglementation qui nous sont imposées. Elle se dit ouverte à ce que ce sujet soit remis sur la table lors du retour d'expérience qui sera fait avec les organisations syndicales. La secrétaire générale précise que cette prime ne sera pas financée sur l'enveloppe catégorielle.

Plans de Continuité de l'Activité cacophoniques (PCA) : elle tire les leçons du passé. Elle reconnaît que la méthode établie sur les plans de reprise d'activité n'est pas parfaite mais le cadrage national lui semble plus précis que pour les PCA et une harmonisation des Plans de Reprise de l'Activité (PRA) a commencé. Les PRA locaux évolueront au fur et à mesure de l'évolution du PRA ministériel. Ils seront analysés par la DRH et recadrés si nécessaire. Dans le cadre du comité de suivi, nous vérifierons que tout se met en place de manière homogène mais tout en tenant compte de la situation sur le terrain. Elle reconnaît indispensable qu'il y ait un regard sur la manière dont les choses se déroulent afin de pouvoir repérer si les divergences qui existeraient sont justifiées par la situation locale ou si c'est une dérive par rapport au cadrage national.

Trajectoires d'effectifs : la secrétaire générale stipule que c'est très compliqué à mettre en place à cause de la différence entre les services, à la fois en termes géographique et de missions ; cela ne lui semble pas pertinent de fixer les choses au niveau ministériel. Pour elle, cela a plutôt du sens au niveau de chaque service. Ces trajectoires devront être suivies dans le cadre du comité de suivi afin de vérifier qu'à mission équivalente il n'y a pas de divergences trop fortes entre les territoires.

Forfait « mobilité durable » : une note sur l'application de ce forfait au sein du ministère va être rédigée.

PRA des DDT : ils dépendent du Ministère de l'Intérieur. La DRH a été consultée par le Ministère de l'Intérieur sur les missions à reprendre, la manière et le rythme auquel il fallait les reprendre. Elle a contribué à rédiger l'instruction. Le suivi de ce plan est piloté par le Ministère de l'Intérieur, notamment dans le cadre du CT des DDI auquel notre ministère participe. Les fiches métier relèvent des politiques de notre ministère ; le Ministère de l'Intérieur n'est pas compétent sur les métiers qui relèvent du MTES et il nous revient donc d'élaborer ces fiches. Celles-ci sont transmises non seulement aux DDI, mais elle propose qu'elles soient transmises par le canal du Ministère de l'Intérieur aux Préfets afin qu'elles s'appliquent.

Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) : la secrétaire générale précise que pendant tout le mois de mai, les parents qui ont des enfants qui ne peuvent être accueillis à l'école soit parce qu'ils ne relèvent pas des classes d'âges susceptibles d'être accueillis, soit parce que les établissements scolaires restent fermés ou qui ne souhaitent pas, volontairement, les mettre à l'école, bénéficient du placement en ASA. A l'issue de cette période un point sera fait afin de voir comment, en fonction de l'ouverture des établissements scolaires, ce dispositif doit se poursuivre ou pas.

Masques : 385 000 ont été distribués. Les services ont été dotés : administration centrale, services déconcentrés (DIR, DREAL, DDT, DIRM, Etablissements publics) 1 247 000 sont en stock. Les livraisons vont se poursuivre. La logistique est faite par le Ministère de l'Intérieur. Un tableau de bord va être fourni à notre administration par le Ministère de l'Intérieur pour suivre, de manière régulière, l'état des stocks et des approvisionnements ce qui permettra de vérifier que les rythmes de consommation des masques sont conformes aux besoins évalués et y apporter des corrections si nécessaire. Ce sont des masques chirurgicaux et en tissu de catégorie 1 (qui permettent la protection en cas de contact avec le public) et qui répondent aux normes AFNOR. L'objectif est que tous aient un masque dans les transports en commun.

Restauration : le dispositif qui permet de rembourser les agents qui travaillent sur des sites où il y avait un restaurant administratif mais qui est fermé, reste valable. Les repas achetés sont remboursés par l'administration.

POINT 1 – PLAN DE REPRISE DE L'ACTIVITÉ

Ci-dessous, nos propositions majeures qui ont été retenues :

Concernant la maîtrise du processus de reprise d'activité,

Nous avons demandé à avoir une vision de la progressivité de la reprise et une réelle souplesse horaire pour les agents qui prennent les transports en commun.

=> Une estimation de la part d'agents reprenant en présentiel par rapport à ceux maintenus en télétravail ou en ASA sera établie pour chaque phase, avec les éventuelles évolutions prévues au sein de celles-ci, afin de permettre un suivi.

Ainsi, avant chaque phase, pour chaque service ou établissement public, les organisations syndicales auront une visibilité sur la progression de la reprise de chacun des services.

=> Adapter les horaires des agents en présentiel afin d'éviter les heures de forte affluence dans les transports en commun. A cet effet, pour les agents à horaires variables, les plages fixes devront être suspendues durant la phase 1 et les horaires d'arrivée et de départ pourront être étendus si cela est adapté. **Durant la phase 1, pour les agents en présentiel prenant les transports en commun, le décompte horaire quotidien pourra être forfaitisé sauf nécessité de service.**

Ainsi, les agents ne seront pas sanctionnés dans l'hypothèse où ils restent au bureau moins des 7h réglementaires, pour éviter l'affluence des transports en commun.

=> L'aménagement des bureaux et des postes de travail pour permettre le respect des règles de distanciation physique de 1 mètre (**soit 4 m² de surface résiduelle par agent au sens du protocole national de déconfinement du Ministère du travail**) ;

Ainsi, on est certain d'avoir de la place, et que les meubles ne nous privent pas d'espace.

Concernant le contrôle du processus de reprise d'activité :

Le CHSCT est l'instance compétente pour le suivi de la mise en œuvre des mesures de protection sanitaire et pour la définition des éventuelles mesures spécifiques aux services. **Le CHSCT est consulté à chaque changement de phase et rend un avis dans le cas où une évolution du PRA serait apportée.**

Ainsi, les Comités Techniques rendront un avis sur les plans de reprise d'activité dans les prochains jours si ce n'est déjà fait. Ensuite, dès lors que des évolutions ont lieu ou sont prévues (accélération du rythme par exemple !), les représentants des personnels pourront, via le CHSCT, rendre un avis formel.

[...] agents resteront en télétravail si leurs missions et leur équipement le permet, à défaut ils seront maintenus en ASA. Les agents maintenus en ASA sur motif de garde d'enfants ou d'absence de transport devront produire les justificatifs correspondants. Pour les gardes d'enfants cette obligation s'appliquera à compter du 1er juin. **Les agents qui contesteraient une décision de l'administration quant à leur situation ont la possibilité de recours.**

Ainsi, les agents pourront contrôler par eux-mêmes et contester des décisions erronées de l'administration.

Enfin, la proposition d'amendement suivante a été retenue et vient en conclusion des 23 pages du PRA (sans les 17 pages d'annexe) :

Le suivi de la reprise d'activité et de la mise en place des mesures de protection sanitaire et le suivi de l'évolution de la position des agents (présentiel, ASA, télétravail...) sera assuré dans le cadre d'un comité de suivi réunissant les organisations syndicales représentatives du service ou lors de réunions dédiées des instances représentatives. Un rythme d'une réunion hebdomadaire ou bimensuelle apparaît adapté.

Ainsi, les représentants des personnels pourront échanger de manière resserrée avec l'administration sur les mesures prises dans chacun des services.

VOTE sur le texte incluant les amendements

POUR : 4 (UNSA et FSU)

CONTRE : 4 (FO)

ABSTENTION : 2 (CFDT)

La CFDT est satisfaite de la prise en compte d'une majorité de ses amendements. Elle souhaite avant tout que les équipes locales, dans les services, puissent s'exprimer sur les PRA de service. C'est pourquoi elle a choisi l'abstention.

Fin de séance à 19h20